CULTURE MONTRÉAL

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2026

CULTURE MONTRÉAL

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2026

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 6
Résultats	7
Évolution de l'actif net	8
Bilan	9
Flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11 - 14
Renseignements complémentaires	15 - 17

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Culture Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Culture Montréal (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 30 juin 2026, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres points

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel de l'organisme, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Boily, Handfield CPA INC [1]

Montréal, le 13 octobre 2026

[1] Par Yvon Gélinas, CPA auditeur

	2026	2025
PRODUITS		
Subventions de fonctionnement (annexe A)	**679 707 $**	695 445 $
Subventions projets (annexe B)	**237 178**	42 000
Produits autonomes (annexe C)	**160 728**	69 696
	1 077 613	807 141
CHARGES		
Fonctionnement (annexe D)	**693 479**	685 968
Projets spéciaux (annexe E)	**308 297**	49 133
Communications (annexe F)	**53 776**	30 969
Production (annexe G)	**36 077**	31 932
	1 091 629	798 002
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT	**(14 016)**	9 139
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	**2 003**	7 837
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**(16 019) $**	1 302 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

	Investi en immobilisations	Non affecté	2026 Total	2025 Total
SOLDE AU DÉBUT	4 689 $	91 586 $	96 275 $	94 973 $
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(2 003)	(14 016)	(16 019)	1 302
Acquisitions d'immobilisations	1 417	(1 417)	-	-
SOLDE À LA FIN	4 103 $	76 153 $	80 256 $	96 275 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

	2026	2025
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	656 389 $	437 311 $
Débiteurs (note 3)	18 972	6 622
Subventions à recevoir	50 000	-
Frais imputables au prochain exercice	1 842	2 116
	727 203	446 049
IMMOBILISATIONS (note 4)	4 103	4 689
	731 306 $	450 738 $
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	191 091 $	49 876 $
Adhésions des membres perçues d'avance	10 286	8 516
Subvention Ville de Montréal perçue d'avance	-	50 000
Apports reportés (note 7)	449 673	246 071
	651 050	354 463
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	4 103	4 689
Non affecté	76 153	91 586
	80 256	96 275
	731 306 $	450 738 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

	2026	2025
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	**(16 019) $**	1 302 $
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	**2 003**	7 837
	(14 016)	9 139
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	**(12 350)**	(1 305)
Subventions à recevoir	**(50 000)**	50 000
Frais imputables au prochain exercice	**274**	(585)
Créditeurs	**141 215**	(34 947)
Adhésions des membres perçues d'avance	**1 770**	1 702
Subvention Ville de Montréal perçue d'avance	**(50 000)**	42 000
Apports reportés	**203 602**	172 500
	234 511	229 365
	220 495	238 504
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	**(1 417)**	-
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**219 078**	238 504
ENCAISSE AU DÉBUT	**437 311**	198 807
ENCAISSE À LA FIN	**656 389 $**	437 311 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. STATUT ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

Culture Montréal est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

À des fins purement culturelles, sociales et éducatives et sans intention de gains pécuniaires pour ses membres, ses objectifs sont les suivants :

favoriser le droit à la culture pour tous les citoyens et toutes les citoyennes;

accroître le rôle de la culture comme élément moteur du développement de la Ville de Montréal;

contribuer à l'affirmation de Montréal comme métropole culturelle par la mise en valeur de sa créativité, de sa diversité culturelle et de son rayonnement national et international;

recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières, administrer de tels dons, legs et contributions;

organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds pour des fins charitables.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant de l'adhésion des membres sont constatés linéairement sur la durée de l'adhésion.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

Équipement informatique	3 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans

Apports reçus sous forme de services

Dans le cadre de son fonctionnement courant, l'organisme occupe, à titre gracieux, des locaux fournis par la Ville de Montréal et a recours aux services de nombreux bénévoles. Ces opérations sont comptabilisées si la juste valeur de ces biens et services peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si ces biens et services auraient dû être achetés par l'organisme à défaut d'un apport.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

3. DÉBITEURS

	2026	2025
Taxes de vente à recevoir	17 225 $	6 622 $
Autres comptes à recevoir	1 747	-
	18 972 $	6 622 $

4. IMMOBILISATIONS

	2026			2025
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement informatique	40 246 $	37 388 $	2 858 $	3 015 $
Mobilier et équipement de bureau	51 299	50 054	1 245	1 674
	91 545 $	87 442 $	4 103 $	4 689 $

5. EMPRUNTS BANCAIRES

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 50 000 $ avec le programme Solutions Libre-affaires Visa Desjardins portant intérêt au taux préférentiel majoré de 5%. Au 30 juin 2026, le crédit autorisé était inutilisé.

De plus, l'organisme dispose d'un financement préautorisé de 50 000 $ avec AccèsD qui est disponible sur demande avec un taux d'intérêt négociable au moment de l'octroi du prêt. Au 30 juin 2026, le crédit autorisé était inutilisé.

6. CRÉDITEURS

	2026	2025
Comptes fournisseurs et frais courus	144 301 $	21 254 $
Salaires et vacances à payer	46 790	28 622
	191 091 $	49 876 $

7. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de fonctionnement et divers projets pour la réalisation de la mission de l'organisme. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde au 30 juin 2025	Montants encaissés	Constatés à titre de produits	Solde au 30 juin 2026
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	230 000 $	- $	210 000 $	20 000 $
Ministre de la Culture et des Communications	16 071	847 487	510 207	353 351
Ville de Montréal	-	83 500	27 178	56 322
Caisse de la culture	-	25 000	5 000	20 000
	246 071 $	955 987 $	752 385 $	449 673 $

8. APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

L'organisme occupe des locaux administratifs, fournis par la Ville de Montréal, à titre gracieux jusqu'au 30 novembre 2026. Un montant de 44 500 $ à été enregistré simultanément dans les produits de subventions et dans les charges de fonctionnement pour l'exercice terminé le 30 juin 2026, qui correspond à la juste valeur sur le marché pour des locaux similaires.

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2025 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2026.

	2026	2025
ANNEXE A		
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT		
Ministère de la Culture et des Communications	**510 207 $**	525 945 $
Ville de Montréal	**125 000**	125 000
Ville de Montréal- Loyer gratuit (note 8)	**44 500**	44 500
	679 707 $	695 445 $
ANNEXE B		
SUBVENTIONS PROJETS		
MAMH (Projet Rives et Dérives)	**210 000 $**	10 000 $
Ville de Montréal (projet balado)	**17 178**	-
Ville de Montréal (projet alliages)	**10 000**	20 000
Conseil des arts de Montréal	**-**	12 000
	237 178 $	42 000 $
ANNEXE C		
PRODUITS AUTONOMES		
Commandites et partenariats	**68 300 $**	- $
Conseil des arts et lettres du Québec (CALQ)	**55 000**	41 500
Adhésions des membres	**20 344**	16 998
Divers	**9 520**	2 500
Intérêts	**7 124**	4 907
Dons	**440**	225
Frais d'inscription - colloque	**-**	3 566
	160 728 $	69 696 $

	2026	2025
ANNEXE D		
FONCTIONNEMENT		
Salaires et avantages sociaux	**530 305 $**	551 908 $
Honoraires professionnels	**61 695**	43 077
Loyer (note 8)	**44 500**	44 500
Frais de bureau	**34 641**	26 643
Frais de déplacement, représentation et réunions	**12 312**	8 350
Télécommunications	**8 206**	9 082
Intérêts et frais bancaires	**1 820**	2 408
	693 479 $	685 968 $
ANNEXE E		
PROJETS SPÉCIAUX		
Rives et Dérives	**196 495 $**	- $
Projet Alliages	**76 124**	20 130
Balado - Francophiles	**18 684**	-
Mandats et partenariat en service	**13 300**	-
Soirée Horizons	**3 694**	3 341
Études et recherches	**-**	19 133
Colloque	**-**	6 529
	308 297 $	49 133 $
ANNEXE F		
COMMUNICATIONS		
Honoraires professionnels	**37 514 $**	18 293 $
Site Web	**12 221**	5 888
Photocopies / Impressions / Abonnements et placements média	**3 368**	6 751
Image de marque et identité	**673**	37
	53 776 $	30 969 $

ANNEXE G

PRODUCTION

	2026	2025
Commissions permanentes	**13 982 $**	10 128 $
Assemblée générale	**10 995**	12 760
Campagnes électorales	**6 843**	2 506
Rencontres membres et comités	**4 257**	6 538
	36 077 $	31 932 $